



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 24/09/2021

Date d'affichage : 11/10/2021

## DELIBERATION n°2021-62

### SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Laurent HAEST Marie MAURY, Roger SETAU

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Nouvelle proposition d'horaires de l'agence Postale de Tournay

Vu la délibération n°2021-2 du 11 janvier 2021 demandant la réouverture de l'agence aux horaires normales,

Vu la délibération n°2021-55 du 27 juillet 2021 formalisant une demande d'ouverture de l'agence à raison de 30 heures par semaine,

Monsieur le Maire indique avoir reçu les représentants de La Poste. Ils proposent que La Poste soit ouverte tous les jours à raison de 27 heures par semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1. D'approuver l'ouverture de l'agence postale de Tournay tous les jours à raison de 27 heures hebdomadaire et son maintien jusqu'en 2026.

Fait et délibéré le 28 septembre 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 24/09/2021

Date d'affichage : 11/10/2021

## DELIBERATION n°2021-63

### SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Laurent HAEST Marie MAURY, Roger SETAU

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Contrat d'assurance des risques statutaires – 2022/2025

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Monsieur indique qu'il avait demandé au Centre de Gestion de mettre en œuvre la procédure de consultation pour le contrat d'assurance statutaire. Il expose que le Centre de Gestion a communiqué les résultats de sa consultation concernant le renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1. D'accepter la proposition du Centre de Gestion telle que détaillée ci-après :

- Assureur : SIACI Saint Honoré / Allianz.
- Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Préavis : résiliation possible chaque année, sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier.
- Risques assurés : tous risques
  - Décès ;
  - Accident et Maladie imputable au service ;
  - Incapacité de travail et Invalidité (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, disponibilité d'office pour raisons de santé, temps partiel thérapeutique) ;
  - Maternité, Paternité et Accueil de l'enfant.

**Agents CNRACL :**

5,45 % (franchise de 15 jours en maladie ordinaire)

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20210928-2021-63-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2021  
Date de réception préfecture : 19/10/2021

**Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :**  
1,17 % (franchise de 10 jours en maladie ordinaire)

Ces taux sont garantis 2 ans, sans faculté de résiliation par l'assureur.  
Ces taux s'appliqueront sur l'assiette suivante :

- Obligatoire : le traitement indiciaire brut (TBI).
- Au choix de la collectivité :
  - la nouvelle bonification indiciaire (NBI).
  - le supplément familial de traitement (SFT).

Il est rappelé que l'adhésion au contrat groupe est également liée à la signature d'une convention avec le Centre de Gestion, qui assurera le lien avec le prestataire et nous accompagnera également dans toutes nos démarches, tout au long du contrat.

Le Centre de Gestion sera rémunéré sur la base de **0,04 %** de l'assiette de cotisation choisie par la collectivité ou l'établissement pour la garantie des risques statutaires. Une cotisation calculée à 20 euros sera ramenée à 0 euros.

Une convention de gestion doit donc être signée avec le CDG.

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats, conventions et tout acte y afférent.
3. De donner délégation à Monsieur le Maire pour résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.

Fait et délibéré le 28 septembre 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 24/09/2021

Date d'affichage : 11/10/2021

## DELIBERATION n°2021-64

### SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Laurent HAEST Marie MAURY, Roger SETAU

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Programme de coupes – Exercice 2022

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la proposition de l'Office National des Forêts concernant l'assiette des coupes pour 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1. D'approuver le programme annuel 2022 de coupes proposées par l'ONF selon le tableau ci-dessous
2. De ne pas accepter la proposition d'exploitation en bois façonné de l'ONF sur la parcelle n°7. La commune demande la mise en vente en bloc et sur pied de cette parcelle.
3. De demande à l'ONF de bien vouloir procéder en 2022 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
4. Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois
5. Informe le préfet de région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF
6. Précise les modalités à suivre pour les bois faisant l'objet d'une délivrance

Unité de gestion	Type de coupe	Surface parcourue (ha)	Coupe réglée	Année prévue d'aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Destination
9	AMEL	4,40	Oui	2021	2022	2022	Délivrance en totalité
13	EI	8,52	Oui	2023	2022	2023	
2	AMEC	3,61	Oui	2022	2024	2024	
3*	AMEL	9	Non	/	/	2022	Vente en totalité

\*En prévision des travaux d'amélioration dans l'arboretum, la commune demande qu'un martelage soit fait et enlève les gros chênes rouges autour des taches de plantation

Fait et délibéré le 28 septembre 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Tourvay. The seal contains the text "MAIRIE DE TOURVAY" around the top edge and "85190" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a tree and a figure. A blue ink signature is written over the seal.

Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 24/09/2021

Date d'affichage : 11/10/2021

## DELIBERATION n°2021-65

### SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Laurent HAEST Marie MAURY, Roger SETAU

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Réalisation d'audits énergétiques par le SDE65

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65) peut assurer la maîtrise d'ouvrage d'audits énergétiques. Ces études permettront à la commune d'orienter ses choix en matière de rénovation énergétique de son patrimoine.

Le coût d'un audit énergétique est de 3 000 €HT en moyenne. La commune souhaite réaliser un audit énergétique sur les bâtiments suivants :

- La gendarmerie,
- L'ancienne gendarmerie (Actuellement : locaux du Secours Populaire et logements communaux).

Le coût de l'ensemble de l'opération est de 3 000 € HT x 2 bâtiments soit 6 000 €HT.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de retenir le principe de solliciter le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées pour réaliser ces audits énergétiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1. De confier au SDE65 la maîtrise d'ouvrage des audits énergétiques. Ces études seront suivies par un comité technique auquel participeront la Commune, la Communauté de Communes et le service de Conseil en Efficacité Energétique du SDE65.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention initiale et l'avenant récapitulatif qui lui seront transmis ultérieurement.
3. D'inscrire la dépense prévue en section d'investissement sur le budget de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20210928-2021-65-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2021  
Date de réception préfecture : 19/10/2021

4. De donner mandat à Monsieur Le Maire de procéder aux écritures comptables en fin d'opération, conformément à l'avenant.

Fait et délibéré le 28 septembre 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 24/09/2021  
Date d'affichage : 11/10/2021

## DELIBERATION n°2021-66

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Laurent HAEST Marie MAURY, Roger SETAU

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Renforcement dipôles 325, 107 et 184 du P7 en T150

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2021 sur le programme « Electricité » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.  
Le montant HT de la dépense est évalué à 34 800,00 €  
Fonds libres : 3 480,00 €  
Participation SDE : 31 320,00 €  
TOTAL : 34 800,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1. D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées
2. De s'engager à garantir la somme de 3 480,00 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune
3. De préciser que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité

Fait et délibéré le 28 septembre 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20210928-2021-66-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2021  
Date de réception préfecture : 21/10/2021



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 24/09/2021  
Date d'affichage : 11/10/2021

## DELIBERATION n°2021-67

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Laurent HAEST Marie MAURY, Roger SETAU

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Modification du règlement intérieur de l'opération façade

Vu la délibération n°2021-41 du 21 juin 2021,

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de modifier le règlement intérieur de l'opération façade afin d'autoriser les SCI à pouvoir déposer une demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1. De rendre les Sociétés Civiles Immobilières éligibles à « l'opération façade »
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 28 septembre 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 24/09/2021  
Date d'affichage : 11/10/2021

## DELIBERATION n°2021-68

### SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Laurent HAEST Marie MAURY, Roger SETAU

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Convention d'occupation des locaux de la mairie par la CCCVA

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros s'est engagée dans la réhabilitation du bâtiment de son siège social afin d'y aménager un Espace France Services. Les travaux démarreront en décembre 2021 pour une durée de 6 mois. Le siège de la Communauté de Communes sera transféré dans les locaux de l'ancienne trésorerie de Tournay, après une période de travaux, programmés de mars à octobre 2022.

La communauté de communes souhaite, pendant la période des travaux, installer les bureaux dans les locaux de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1. D'autoriser la mise à disposition gratuite de locaux dans la mairie (1<sup>ère</sup> étage pour environ 100 m<sup>2</sup>) à la communauté de communes à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour une durée d'un an.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 28 septembre 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20210928-2021-68-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2021  
Date de réception préfecture : 21/10/2021



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 24/09/2021

Date d'affichage : 11/10/2021

## DELIBERATION n°2021-69

### SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Laurent HAEST Marie MAURY, Roger SETAU

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Modification de la durée hebdomadaire d'un adjoint territorial d'animation

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu la délibération n°2021-56 du 27 juillet 2021 modifiant la durée hebdomadaire de service d'un adjoint territorial d'animation de 35 à 30 heures,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il faut solliciter l'avis du comité technique,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait délibéré pour baisser la durée hebdomadaire de service d'un agent de 35 à 30 heures. Toutefois, il apparaît que les 35 heures sont nécessaires pour que l'agent puisse mener à bien ses missions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint territorial d'animation
2. La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint territorial d'animation
3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 28 septembre 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE

## DELIBERATION n°2021-70

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 24/09/2021  
Date d'affichage : 11/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Laurent HAEST Marie MAURY, Roger SETAU

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Financement du Département au projet de création du Pôle de Santé de l'Arros

Monsieur le Maire indique que le montant de l'opération de création du Pôle de Santé de l'Arros est estimé à 1 206 414,44 € HT. Afin de pouvoir finaliser ce projet, Monsieur le Maire indique qu'un financement du Département des Hautes-Pyrénées est indispensable. Pour cela, il propose de candidater à l'appel à projets territorial et de solliciter un financement à hauteur de 150 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1. De candidater à l'appel à projets territorial du Département des Hautes-Pyrénées
2. De solliciter une participation à hauteur de 150 000 €
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 28 septembre 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 24/09/2021  
Date d'affichage : 11/10/2021

## DELIBERATION n°2021-71

### SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Laurent HAEST Marie MAURY, Roger SETAU

**Absents :**

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Décision modificative 2021 Assainissement - 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ouvrir des crédits au compte 658 pour payer une dépense obligatoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 du budget assainissement :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	F	65	658	X	Charges diverses de gestion courante	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>						<b>1 000,00 €</b>
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	F	011	61528	X	Entretien et réparations - Autres	-1 000,00 €
<b>TOTAL</b>						<b>-1 000,00 €</b>

Fait et délibéré le 28 septembre 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20210928-2021-71-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2021  
Date de réception préfecture : 21/10/2021



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 24/09/2021

Date d'affichage : 11/10/2021

## DELIBERATION n°2021-72

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Laurent HAEST Marie MAURY, Roger SETAU

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Travaux de reconstruction des réseaux d'assainissement, des réseaux secs et des réseaux d'eau potable, travaux de voirie - Programme 2021 - Rue des Coteaux de l'Arrêt, rue Lestrade et Rue de l'Arros - Lancement de la consultation

Monsieur le Maire indique que le montant estimatif des travaux est passé de 300 000 € HT à 500 000 € HT. La maîtrise d'œuvre propose un avenant au marché initial de 9 000 € HT pour prendre en compte ce nouveau montant de travaux, en maintenant le même niveau de rémunération de 3%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1. D'autoriser la signature de l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant de 6 000 € HT soit 15 000 € HT.
2. De lancer la consultation des entreprises pour le marché public de travaux de reconstruction des réseaux d'assainissement, des réseaux secs et des réseaux d'eau potable, travaux de voirie - Programme 2021 - Rue des Coteaux de l'Arrêt, rue Lestrade et Rue de l'Arros
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 28 septembre 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20210928-2021-72-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2021  
Date de réception préfecture : 10/11/2021